

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 03 AVRIL 2023  
N°17/2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE TROIS AVRIL**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS :** ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., BONNET-GAMARD P., CATTANI JL., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MOLLARD N., PAÏO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER G.

**PROCURATIONS :** CADORET S. à VITINGER G., CHAUMONT L. à ABRAHAM-MOREL A., DEUTSCH F. à MOLLARD N., MILET F. à MEDAVIT R., SELVE M. à SANCHEZ D.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil prend connaissance du projet de budget primitif de l'année 2023 établi au regard des demandes des commissions municipales, qui s'élève à :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 4 986 121.63 €
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 7 321 015.18 €

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH – J.M. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)**

**VOTE PAR CHAPITRE** le budget primitif communal pour l'année 2023.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 4 avril 2023

Le Maire,  
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

